



Les discours

n°1, diffusé le mardi 17 novembre 2009

SOMMAIRE

JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

- Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris 2
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France 3
- Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer 5

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,
maire de Paris**

**Monsieur le président des maires de France,
Chers collègues,**

Je voudrais vous dire que c'est un plaisir, pour les Parisiens, d'accueillir les représentants démocratiques des populations d'Outre-mer.

Vous dire que je suis extrêmement reconnaissant, vis-à-vis de vous tous, de maintenir cette tradition de venir tenir vos travaux, la réflexion, la mise en commun de vos soucis, mais aussi de vos ambitions pour l'avenir de vos territoires, chaque année, à l'hôtel de ville de Paris, qui, pendant quelques heures, grâce à vous, est représentatif de cette identité française – dont on parle beaucoup en ce moment – qui est multiple, diverse, et qui n'est pas l'identité française si elle ne prend pas complètement en compte l'âme, la vie, l'histoire, les aspirations des populations d'Outre-Mer.

Vous remercier d'être là, vous donner notre salut extrêmement chaleureux, et vous dire aussi que même s'il y a des spécificités partout – moi tout à l'heure je ne pourrai malheureusement pas déjeuner avec vous comme je le fais habituellement parce que je serai en train de travailler avec le président de la République et quelques ministres sur un sujet sur lequel nous ne sommes pas d'accord, c'est l'évolution de la loi concernant la métropole parisienne – on travaille, même si nous ne sommes pas d'accord, il faut essayer de rapprocher les points de vue et de se faire comprendre sur ce que les élus locaux jugent pertinent pour l'organisation de leur territoire.

De la même manière que, pendant ces quelques jours, autour de Jacques PELISSARD et autour de toute l'équipe de l'Association des maires de France, nous allons travailler sur les évolutions que connaîtront nos territoires dans bien des domaines.

Je n'aborde pas le sujet maintenant, je veux simplement dire à quel point, d'abord, nos préoccupations sont voisines. Dans la crise, dans les changements du monde, dans toutes les collectivités locales françaises, nous les élus locaux, devons être des facteurs de confiance, de création, de cohésion sociale. La crise touche très durement les populations de nos collectivités et je sais à quel point c'est vrai en Outre-mer. Nous, les élus de proximité, sommes des fabricants de cohésion et de confiance, et dans les politiques que nous menons dans nos communes il y a de la solidarité et il y a du « vivre ensemble ».

Deuxièmement, la volonté que les évolutions en cours ne diminuent pas la légitimité, l'espace d'efficacité des exécutifs locaux, des assemblées locales, qui ont incontestablement un savoir-faire, une perception et même une efficacité dans la gestion qui permet de penser le service public, les évolutions économiques, les créations d'emplois, et je sais qu'en Outre-Mer les créations d'entreprises sont particulièrement dynamiques, et aussi les nouveaux défis, ceux du développement durable.

A quelques semaines de Copenhague, nous, nous savons ce que c'est que de faire évoluer les consommations d'énergie, que d'investir sur le développement durable, sur l'isolation des bâtiments, bref nous avons quelque chose à apporter et nous avons besoin, en Outre-Mer comme en métropole, dans une commune rurale comme à Paris, nous avons besoin de règles du jeu démocratiques, efficaces et qui ne changent pas toutes les cinq minutes, et nous avons besoin de visibilité.

Nous sommes au mois de novembre, c'est-à-dire au moment où nous préparons nos budgets, et nous ne pouvons pas avoir à connaître des changements le 1^{er} janvier prochain dans l'ignorance totale de la manière dont vont évoluer les règles de la fabrication de ces budgets.

Enfin, un dernier mot, parce que je tiens à être bref, vous réaffirmer, comme chaque année, l'importance que j'attache à la partie ultra-marine de l'identité parisienne. On parle de l'identité

française, moi je vais vous parler de l'identité de la capitale de la France. L'identité de la capitale de la France, ce sont des sources multiples. Toutes ces sources nous rendent plus riches, plus généreux, plus intelligents. Et je veux vous redire ici qu'à travers beaucoup de manifestations, qu'elles soient culturelles, démocratiques, qu'elles soient symboliques, comme les hommages que nous rendons à un certain nombre de grandes personnalités qui sont originaires de l'Outre-Mer, je veux vous dire une fois de plus ma gratitude, au nom de Paris, pour ce que l'Outre-Mer apporte comme enrichissement à Paris, ma détermination à continuer à faire vivre cette identité, ce plaisir d'apprendre des autres, ce plaisir de se mélanger, d'être, ensemble, une société civilisée qui n'a pas peur de la différence mais qui s'en réjouit parce que c'est cette différence qui nous rend plus forts, plus intelligents, et qui contribue à la beauté collective de ce qu'est aujourd'hui, la capitale de la France.

Merci, bon travail, confiance, et je vous dis non pas à l'année prochaine, parce que j'espère, avant, pouvoir, dans les jours qui viennent, concrétiser des partenariats qui sont en cours d'élaboration avec beaucoup de collectivités d'Outre-Mer, et je trouve que cela fait longtemps que je ne suis pas venu écouter, partager, avec les collectivités d'Outre-Mer ; donc ça me démange un peu, pour ne rien vous cacher, et dans un agenda chargé je trouve que c'est le devoir du maire de Paris d'être aussi de temps en temps au contact, dans l'échange, dans le dialogue, dans l'amitié, et il se trouve que ce devoir, pour moi, sera un plaisir, que Paris soit bien la capitale de toutes les Françaises et de tous les Français, et que toutes et tous se sentent chez eux dans cette ville.

C'est le cas aujourd'hui. Une fois de plus, je vous le dis, cette maison est la vôtre. C'est un symbole, et c'est une conviction profonde de ma part.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France**

**Monsieur le Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mes chers collègues Maires, Adjoints et Conseillers
municipaux,
Chers amis,**

C'est toujours une grande joie de vous retrouver pour cette journée qui marque traditionnellement le début du Congrès des maires de France.

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à tous les élus des communes et communautés d'Outre-mer. Votre présence, très nombreuse, témoigne de l'importance que vous accordez à cette journée qui vous est particulièrement consacrée.

Je voudrais, en premier lieu, adresser mes sincères remerciements à M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, qui nous accueille chaque année et qui est à nos côtés ce matin.

Je remercie également le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer et, plus particulièrement le préfet Richard SAMUEL, coordonnateur national des Etats généraux de l'Outre-mer, ainsi que les représentants du ministère présents aujourd'hui qui nous ont apporté leur précieux concours dans la préparation de nos travaux.

Je remercie monsieur Jean-Claude CADENET, délégué général à l'Outre-Mer de la ville de Paris, qui a également œuvré à l'organisation de notre rencontre.

Je tiens enfin à remercier les Associations départementales d'Outre-Mer, dont je salue les présidente et présidents :

Madame Ghislaine ARLIE, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,

Messieurs

- Amedi BOINAHERY-IBRAHIM, président de l'Association des maires de Mayotte
- Teritepaiaatua MAIHI, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
- René NOEL, nouveau président de l'Association des maires de Guadeloupe
- Raymond OCCOLIER, président de l'Association des maires de Martinique
- Roland ROBERT, président de l'Association des maires de la Réunion
- Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC, président de l'Association des maires de Guyane

1. En cette année 2009, l'Outre-Mer est à la croisée des chemins

A la suite des mouvements sociaux de grande ampleur qui ont touché les départements d'Outre-Mer au début de cette année, le président de la République a lancé, en février 2009, les Etats généraux de l'Outre-Mer, véritable « expertise locale » dont la restitution nationale a eu lieu le 1er octobre dernier, en présence de Mme Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-Mer, qui nous rejoindra cet après-midi.

Menée du 15 avril au 31 juillet dernier dans les quatre départements d'Outre-Mer, à Mayotte, en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin mais également en métropole où vivent plus d'un million de Français originaires d'Outre-Mer, cette consultation a été un succès puisqu'elle a rassemblé 11.000 contributions écrites provenant de l'ensemble des acteurs de la société civile : élus, chefs d'entreprise, associations, chambres consulaires, syndicats et citoyens.

L'ensemble des contributions, qui ont fait l'objet d'un large débat dans chacun de vos départements et collectivités, relève des difficultés et des attentes importantes :

- inadaptation des formations initiale, professionnelle et universitaire, qui appelle une réforme globale de l'apprentissage pour lutter contre un chômage endémique (le plus élevé de l'Union européenne et qui atteint 50% des jeunes de 15 à 24 ans) et pour mieux répondre au besoin des entreprises ;
- déficit de foncier viabilisé destiné à la construction de logements, alors que la demande est plus importante sur vos territoires ;
- nécessité de valoriser et protéger un patrimoine naturel unique, qui constitue 95% de la biodiversité du territoire national ;
- respect et promotion des identités culturelles ultra-marines ;
- évolutions statutaires et institutionnelles avec notamment les référendums qui vont avoir lieu en janvier 2010 en Martinique et en Guyane.

Parallèlement aux travaux menés dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-Mer, la mission d'information sénatoriale animée par Serge LARCHER, sénateur de la Martinique, et Eric DOLIGE, sénateur, président du conseil général du Loiret, a rédigé un rapport intitulé « Les DOM, défi pour la République, chance pour la France ». Je tiens particulièrement à saluer la qualité de leur travail et je les remercie de leur participation à notre journée. Les 100 propositions issues de leur rapport complètent utilement les contributions locales des Etats généraux.

De l'ensemble de ces travaux se dégage une volonté clairement affirmée :

- Vous ne vous résignez pas à la fatalité de l'assistance,
- Vous voulez construire ensemble une République plus fraternelle,
- Vous souhaitez que les Outre-Mer connaissent un développement économique plus autonome,
- Vous plaidez pour une meilleure gouvernance, c'est-à-dire pour une plus grande efficacité de l'action publique dans vos territoires, action qui doit se traduire par la nécessité d'un pilotage clairement identifié pour les nouvelles politiques à mener,
- Vous souhaitez, à cet effet, vous appuyer sur un Etat qui joue pleinement son rôle d'appui et de conseil.

La crise sociale qui a déclenché la tenue des Etats généraux d'Outre-Mer a été le révélateur d'une crise structurelle grave dans vos territoires ; une crise dont l'ampleur appelle à repenser en profondeur les relations qui unissent l'Outre-mer et l'Hexagone. Le travail accompli sur le terrain traduit une forte attente des populations et des élus ultra-marins, un désir de changement manifeste qu'il ne faudra pas décevoir.

D'ores et déjà, le comité interministériel pour l'Outre-mer réuni le 6 novembre dernier a défini 137 mesures dont certaines concernent les sujets vous allez aborder aujourd'hui.

2. Le thème de votre journée : « Quels projets de territoire pour les Outre-mer ? »

Ce matin, après l'intervention de chacun des présidents d'Associations départementales, vous pourrez dialoguer sur le thème suivant : « *Comment et avec quels outils les collectivités locales pourront-elles disposer d'une véritable maîtrise du foncier ?* ».

Ce problème se pose avec une acuité particulière dans les départements et territoires d'Outre-mer, du fait de contraintes naturelles importantes et sur des territoires de dimension souvent réduite.

En l'absence de maîtrise du foncier, les moyens qui ont été mobilisés en Outre-Mer pour permettre la construction de logements, notamment par le biais de la défiscalisation, s'avèrent peu opérants si les terrains viabilisés font défaut.

Les débats de la matinée seront donc consacrés aux dispositifs et aux outils que les communes et les communautés peuvent mobiliser afin de disposer d'une véritable maîtrise du foncier comme, par exemple, les établissements publics fonciers ou les conventions d'action foncières, signées par 24 communes de La Réunion et dont le développement est envisagé en Martinique et en Guadeloupe. Le rôle de l'Etat au service de la production foncière, notamment par transfert à prix préférentiels aux collectivités des terrains privés lui appartenant sera également débattu. Cette mesure a déjà été adoptée dans le cadre du comité interministériel pour la production de logements sociaux en Guyane.

* * *

Cet après-midi, le thème qui vous est proposé est le suivant : « *Comment les communes et les communautés peuvent-elles favoriser les conditions d'un développement économique plus autonome des départements et collectivités d'Outre-Mer ?* ».

La volonté de créer les conditions propices à un développement économique endogène des territoires d'Outre-Mer a été clairement et fortement exprimée par les populations ultra-marines et soutenue par leurs élus. Ce besoin doit également s'accompagner d'une liaison plus forte en termes de débouchés avec l'environnement régional, qui représente, par exemple, un marché potentiel de 250 millions d'habitants pour la zone Antilles-Guyane. Diverses mesures sont retenues par le comité interministériel pour l'Outre-Mer, notamment : faciliter la circulation des personnes, mettre en œuvre l'article 299 du traité instituant la Communauté européenne qui permet de prendre des mesures spécifiques dans les domaines douaniers, fiscaux et commerciaux.

La création de zones franches d'activités par la Loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM) du 9 Avril 2009 et de dispositifs fiscaux incitatifs à la création d'entreprises poursuit cet objectif.

Comment les communes et collectivités peuvent-elles favoriser le développement d'une économie qui favorise les productions locales, diminue les importations et tend vers l'indépendance énergétique ? Comment peuvent-elles s'appuyer ou s'inscrire dans les dispositifs nationaux mis en place en faveur des entreprises ? Le comité interministériel pour l'Outre-Mer a annoncé un « Plan PME Outre-mer » qui permettra la consolidation de la structure financière des TPE/PME et l'amélioration de l'accès aux marchés locaux et régionaux grâce à une meilleure structuration des filières.

Je souhaite que, au cours de cette journée, vous puissiez, tous ensemble, confirmer le potentiel exceptionnel de vos territoires. La crise sociale qui a secoué l'Outre-Mer l'hiver dernier a été le révélateur de crises structurelles profondes. A nous de transformer ces motifs de crainte en raisons d'espérer afin de redonner à chacun de vos territoires, dans le respect de son identité, la foi en son avenir !

A l'issue de nos échanges, Marie-Luce PENCHARD, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités locales, chargé de l'Outre-Mer, viendra clôturer nos travaux.

A 19h00, Brice HORTEFEUX, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales, vous recevra au ministère, place Beauvau.

Jeudi soir, à 18h00, le président du Sénat, Gérard LARCHER, vous accueillera au Sénat.

Je voudrais, pour terminer, vous dire quelques mots sur le programme du Congrès qui s'ouvrira demain, à la Porte de Versailles.

Nous avons choisi comme thème, cette année : « *Entre crise et réformes : le maire, force de proximité* ».

Les maires et présidents de communauté doivent, en effet, faire face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales, en

contribuant à la relance de l'activité par le soutien aux entreprises, en facilitant l'accès et le retour à l'emploi, notamment des jeunes, et en aidant des populations de plus en plus précarisées.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que deux réformes importantes, celle de l'organisation territoriale et celle de la taxe professionnelle risquent d'altérer notre capacité à exercer nos missions.

Grâce à l'action de l'AMF, le projet de loi sur la réforme territoriale a pris en compte plusieurs de nos demandes, notamment le maintien de la clause générale de compétence pour les communes et le maintien du cadre communal pour la désignation des délégués communautaires.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, la mobilisation des associations d'élus du bloc local a permis la satisfaction partielle de notre revendication principale : l'attribution aux communes et aux communautés d'une part de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée, même si celle-ci est, à l'heure actuelle, insuffisante et doit être augmentée. Le Congrès sera l'occasion de réaffirmer nos autres positions : le maintien du lien fiscal entre entreprise et territoires, la mise en place d'une péréquation volontariste et la garantie pour chaque collectivité de ressources fiscales pérennes.

La table ronde finale : « *Diversité et proximité* » permettra d'échanger sur la manière dont les maires peuvent prendre en compte et valoriser la diversité générationnelle, sociale et culturelle de leurs territoires.

Au terme d'une année riche en événements, pour l'Outre-Mer mais également pour l'ensemble des collectivités locales, les positions que vous prendrez, durant cette journée et tout au long du Congrès, permettront à l'AMF de continuer à porter d'une voix forte, unie et respectée les attentes de l'ensemble de ses adhérents, et notamment celles des élus ultra-marins.

Il nous revient, à nous élus locaux, dans l'action politique que nous menons au service de nos concitoyens, de faire vivre et de développer nos territoires et de tisser, chaque jour, du lien social.

L'Outre-Mer est aujourd'hui à la croisée des chemins. Après avoir écouté et analysé, il est temps d'agir. Agir pour l'amélioration des conditions de vie en Outre-Mer, agir pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer, agir pour la mise en œuvre de véritables projets de territoires, agir enfin pour consolider le lien fraternel qui unit l'hexagone et l'Outre-Mer.

Mes chers collègues, votre lutte pour l'épanouissement de vos territoires est également la nôtre. Je profite de votre présence, ici, à Paris, pour réaffirmer solennellement que l'AMF est et demeurera à vos côtés pour mettre en place les conditions d'un développement harmonieux des départements et territoires d'Outre-Mer.

Pour toutes ces raisons, les travaux que vous allez mener aujourd'hui revêtiront une importance toute particulière.

Bonne journée à toutes et à tous.

Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer

**Monsieur le Ministre,
Madame et Messieurs les présidents des associations des
maires, des départements, des collectivités d'Outre-Mer et de
Nouvelle-Calédonie,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,**

D'abord, je voudrais vous dire que je suis très heureuse de pouvoir vous rencontrer en cette fin de Journée des maires de l'Outre-Mer, à l'occasion de cette traditionnelle réunion du Congrès des maires et des présidents des communautés de France.

Je tiens à remercier M. le maire adjoint de son accueil. Je sais combien les ultramarins qui résident dans l'Hexagone, comme ceux qui habitent dans l'Outre-Mer sont attachés à ce que cette rencontre qui inaugure le congrès annuel des maires se tienne ici, Monsieur le maire, dans ce haut lieu de la République qu'est l'hôtel de ville de Paris.

Je suis d'autant plus attachée à être parmi vous que, vous le savez peut-être, j'ai consacré plusieurs années de ma vie professionnelle au service de nos concitoyens dans des collectivités territoriales et j'en garde le souvenir très vif de l'importance des exigences de nos compatriotes à l'égard des collectivités. Et je mesure chaque jour dans mes fonctions actuelles combien ces exigences sont vives dans chacun des territoires d'Outre-Mer. Mais de ces années passées dans la fonction publique territoriale, je conserve aussi la mémoire de mon travail avec les élus locaux qui m'ont beaucoup apporté quelle que soit leur sensibilité. Je sais le temps, l'énergie, la force que vous consacrez à vos concitoyens.

Je le dis avec mon expérience professionnelle mais je le dis aussi avec ma responsabilité de ministre : vous êtes la République du quotidien, la manifestation effective des principes qui fondent notre nation. C'est pourquoi, chaque fois que mon agenda le permet, je l'ai dit dès que je suis arrivée rue Oudinot, je souhaite pouvoir vous rencontrer comme lors de mes déplacements. Et après le discours fondateur du président de la République pour les Outre-Mer du 6 novembre dernier, je veux à mon tour saluer toute la part que vous, les élus d'Outre-Mer, avez prise dans ce débat historique sans tabou, sans a priori sur le devenir de vos territoires. Chacun a joué le jeu en toute vérité, en toute responsabilité et l'Etat était au rendez-vous avec ces premières mesures qui ont été décidées par le Conseil interministériel de l'Outre-Mer le 6 novembre.

Je tiens également à remercier les parlementaires, notamment les membres de la commission d'information du Sénat, sur la situation des départements d'Outre-Mer. La mission du Sénat a consacré une part importante de son travail aux collectivités, en particulier à leurs moyens d'assumer leur mission. Son rapport constitue une solide source de réflexion et a d'ores et déjà donné lieu à un débat approfondi au Sénat il y a quelques semaines.

Alors, sans revenir sur chacune des mesures du Conseil interministériel de l'Outre-Mer, je souhaiterais évoquer avec vous les thèmes que vous avez choisi d'approfondir aujourd'hui : le développement économique, d'une part, et le logement.

Vous avez débattu aujourd'hui de la contribution des communes à la croissance endogène. Ces mots sont au cœur de la loi pour le développement économique des Outre-Mer. Ils sont la source même des orientations du Conseil interministériel de l'Outre-Mer. Le socle d'un nouveau modèle de développement a été posé avec l'adoption au mois de mai de la loi pour le développement économique des Outre-Mer.

Elle réoriente les politiques publiques des Outre-Mer. Et d'une logique de guichets, avec certains effets d'aubaine, le gouvernement a voulu favoriser des appuis plus ciblés : c'est la logique des zones franches d'activité ou du ciblage des exonérations des charges sociales, c'est-à-dire aider davantage ceux qui ont le plus fort potentiel de développement et de création d'emplois et aider plus ceux qui en ont le plus besoin.

Nous avons fait le choix ainsi d'un ciblage sectoriel et géographique.

Je l'assume.

Il faut reconnaître qu'il est plus difficile de développer une activité dans les hauts de La Réunion, dans les communes du nord de la Martinique ou sur la Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe que dans d'autres communes dynamiques qui concentrent zones d'activités et centres commerciaux.

Cette politique différenciée, diversifiée, parce que chaque territoire est différent, est désormais inscrite dans la loi.

Je sais que pour nombre d'entre vous ce sera décisif. Ces incitations peuvent et doivent orienter les décisions des chefs d'entreprises en permettant le maintien et la création d'emplois sur votre commune.

En matière économique le Comité interministériel de l'Outre-Mer renforce encore cette orientation pour soutenir vos capacités propres de développement. Par exemple, le plan pour les PME d'Outre-Mer dit le « small business act », très attendu par les socio-professionnels, concernera les entreprises de vos communes. Elles y trouveront les moyens de se financer et d'améliorer leur compétitivité.

En tant que maires, vous définissez l'aménagement de votre territoire. Vous pouvez créer les conditions favorables aux entrepreneurs pour qu'ils innover et se développent, par exemple, au travers des zones d'activités, des pépinières d'entreprises, des incubateurs, et cela dans une logique de filière. Les commissaires au développement endogène qui me seront directement attachés dans les prochains mois vous accompagneront dans vos projets pour développer les filières locales.

Issues du monde de l'entreprise, ces personnalités seront sélectionnées en fonction de leur capacité à susciter et apporter des projets de développement. C'est véritablement de nouvelles compétences dont nous voulons nous doter pour soutenir le développement économique des Outre-Mer. En liaison avec les collectivités, ils appuieront les entreprises locales pour structurer les filières porteuses d'avenir et devront notamment mettre l'accent sur l'innovation et la conquête des marchés à l'export.

S'agissant du logement, le Conseil interministériel de l'Outre-Mer a décidé de faciliter plus largement la production du logement social. J'en citerai deux exemples : l'assouplissement des subventions pour surcharge foncière et l'attribution gratuite du foncier de l'Etat pour des projets d'équipements d'intérêt général ou de logements sociaux.

Nous allons donc assouplir nos conditions d'intervention sur la surcharge foncière. Pour donner la subvention de l'Etat aux bailleurs sociaux, il faut une contrepartie des collectivités, mais lorsque les collectivités ne peuvent pas financièrement apporter une subvention au titre de la surcharge foncière, la subvention de l'Etat ne peut plus être versée. C'est le cas dans certains territoires. Les bailleurs sociaux ne peuvent plus, dans ces conditions, équilibrer leurs opérations.

Désormais, en fonction de la situation de la collectivité, nous pourrons déroger à cette obligation de contrepartie.

Nous allons également céder gratuitement le foncier disponible de l'Etat dès lors qu'il sera utilisé pour construire du logement social ou un équipement d'intérêt général. Ce foncier sera apporté aux établissements publics fonciers, une institution essentielle pour gérer la rareté de cette ressource dans nos territoires d'Outre-Mer. A cet égard, l'Etat proposera de constituer de tels établissements dans les départements où ils n'existent pas.

Ce sont, voyez-vous, des mesures simples, concrètes, qui parachèveront toutes les mesures engagées, notamment avec la loi pour le développement économique des Outre-Mer, pour relancer la production du logement social.

Mais je voudrais aussi insister sur le fait que le Conseil ministériel de l'Outre-Mer a décidé de lancer un vaste plan pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre.

Il n'est plus possible de rester dans une telle situation. Cela fait plusieurs mois que je le dis, depuis que je suis arrivée à la rue Oudinot, et je continuerai dans ce sens.

Le député-maire de Fort-de-France, Serge Letchimy, m'a remis, le 13 octobre dernier, un rapport dont chacun a pu relever la qualité des propositions. Alors, sachez que c'est sur cette base que nous allons relancer la lutte contre l'habitat indigne et insalubre qui concerne plus de 50 000 logements dans les seuls départements d'Outre-Mer.

Dans cette politique, les communes ont un rôle central comme le relève très justement le rapport. Ce sont elles qui mettent en oeuvre les outils de programmation des actions que sont les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et le Programme d'intérêt général. Une des clés pour parvenir à offrir à nos compatriotes les meilleures conditions d'hébergement, c'est cette programmation au plus proche des besoins de la population.

J'ai conscience que certaines collectivités sont confrontées à des défis considérables : forte croissance démographique, immigration irrégulière, habitat indigne. J'ai également conscience que la crise économique accentue fortement les difficultés financières de nombre de vos communes.

Une première série de réponses a été apportée par le Conseil interministériel. Je n'en donnerai qu'un exemple, dans ce domaine structurant pour l'avenir que sont les équipements scolaires. Notre effort portera prioritairement sur Mayotte et la Guyane dont les dotations d'équipements scolaires seront confortées dès 2010 ; et plus généralement, sera créé dans les départements d'Outre-Mer un fonds d'aide à l'équipement communal qui sera réparti entre les communes du département au prorata de la population scolarisée. Cet abondement de la section d'investissement facilitera la réalisation d'équipements publics, notamment au profit des jeunes. Ce fonds sera abondé par l'augmentation du produit de la taxe sur les tabacs. C'est une réponse immédiate à un enjeu majeur de vos territoires.

Mais je vois que nous devons également amplifier le travail, engagé ici et là entre les services de l'Etat et les communes pour mettre à jour, il faut le dire, les bases fiscales. J'ai en tête l'exemple des communes qui, grâce à cette réévaluation menée en trois ans, ont vu leurs ressources fiscales croître de 30 % sans modifier les taux de contribution. Alors un plan de cinq ans de recensement des bases fiscales va être lancé. Un nouveau recensement des bâtiments d'habitation et de leurs occupants sera entrepris avec l'appui renforcé de l'administration fiscale. Les moyens de l'administration fiscale seront, par ailleurs, renforcés pour améliorer le taux de recouvrement des recettes fiscales. Un bilan d'étape sera établi dans un délai de deux ans et présenté au Comité des finances locales.

Je me félicite enfin que le Conseil interministériel de l'Outre-mer ait clairement posé la question de la contribution du spatial à l'économie guyanaise qui est sans commune mesure avec l'avantage stratégique que le CNES tire de sa base de Kourou.

Quel est le bon niveau de participation du CNES au contrat de projet Etat-région ? Ceci sera discuté en lien avec les élus locaux, tout en veillant bien évidemment à ne pas diminuer la compétitivité du site.

Je veux profiter de notre rencontre pour vous parler d'une mesure qui pourrait sembler technique mais qui est essentielle à mes yeux : la création d'agences régionales d'assistance technique, à l'image de celles qui existent dans nombre de départements métropolitains, avec cette différence que l'Etat pourra y participer et y contribuer avec ses moyens humains et financiers.

Il s'agit tout simplement de renforcer vos capacités de maîtrise d'ouvrage en mettant à votre disposition des experts, des ingénieurs, juristes, qui aideront concrètement au montage de projets, au lancement d'appels d'offres ou à la recherche de financement.

L'agence technique les hébergera et ils seront à la disposition des communes qui adhéreront et contribueront à l'agence technique. De telles agences donnent de très bons résultats dans l'Hexagone. Il n'est pas normal que les territoires d'Outre-Mer ne puissent pas en bénéficier.

Je souhaite enfin évoquer devant vous les questions européennes et internationales dont je suis personnellement convaincue de l'importance pour nos territoires. De ce point de vue, nous avons fait le double constat suivant lors des états généraux : nos intérêts et nos priorités doivent être mieux défendus et mieux compris au niveau européen, et nous devons travailler à une meilleure insertion des collectivités et départements d'Outre-Mer dans leur environnement régional.

Nous possédons de véritables potentiels, je dirais même des pôles d'excellence et de référence, par exemple, dans les secteurs à forte composante technologique, dans le domaine du développement durable, de l'énergie, de la santé, du tourisme, du transport, de l'éducation, pour ne citer que ceux-là. Dans tous ces secteurs, mais aussi bien dans d'autres, nous possédons une véritable plus-value qui doit pouvoir s'exprimer sur le plan international et qui doit être soutenue par Bruxelles.

Aussi permettez-moi de revenir sur certaines des mesures décidées dans le cadre du Conseil interministériel de l'Outre-Mer. Le gouvernement a lancé une réforme des visas « court séjour en Outre-Mer » qui se traduira d'ici le 1er janvier 2010 par la modification de 130 régimes de visas, ceci pour faciliter le tourisme mais aussi les échanges régionaux, notamment pour les voyages d'affaires et les séjours d'étudiants. Très rapidement, et je l'espère également au 1er janvier 2010, sera mis en place à Bruxelles un pôle Outre-Mer qui facilitera vos accès à la Commission européenne et défendra directement nos dossiers.

Nous avons aussi engagé une réflexion pour que les départements et collectivités d'Outre-Mer soient mieux représentés dans leur environnement régional.

Enfin, comme vous le savez, le prochain Sommet de la francophonie, organisé par la France, se tiendra en Outre-Mer. C'est un engagement du président de la République.

Je serai aussi présente à Bruxelles auprès des commissaires européens pour défendre nos dossiers. Je m'y suis déjà rendue le 19 octobre dernier, notamment pour présenter notre proposition sur l'octroi de mer et sur l'exemption relative aux carburants pour la Guyane.

Je me suis rendue aux Canaries pour assister à la réunion des présidents des régions ultrapériphériques et préparer avec mes homologues espagnols et portugais, la future communication sur les régions ultrapériphériques (RUP) qui déterminera notre stratégie pour l'après-2013.

Je me réjouis également qu'après mon intervention auprès du commissaire DE GUCHT, le mémorandum sur la politique européenne vis-à-vis des pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM) pour l'après-2013 ait pu être adopté la semaine dernière.

Soyez assurés que je continuerai de m'impliquer personnellement dans les affaires européennes et internationales car je suis convaincue qu'il s'agit d'une clé du futur des Outre-Mer.

Mais je ne saurais conclure mon intervention sans revenir sur l'orientation que le président de la République a donnée à notre action. Nous devons rompre avec les modèles exclusifs homogènes qui dominent encore trop souvent les approches de nos administrations centrales. Nous devons respecter la diversité des Outre-Mer, notre diversité.

Comme l'a dit le président de la République, nous pouvons être égaux sans être semblables. Que les décisions puissent être prises au plus près de la réalité, qu'elles soient véritablement adaptées au contexte, c'est le nouveau pacte que propose le Conseil interministériel des Outre-Mer à nos compatriotes d'Outre-Mer, et de ce nouveau pacte, vous êtes les partenaires essentiels dans une relation désormais plus équilibrée dans le respect des responsabilités de chacun, dans la reconnaissance de votre légitimité.

Je vous remercie de votre attention.